

Conservation des ressources de pêche : stock de cabillaud en mer d'Irlande CIEM VIIa, mesures 2002

2001/0279(CNS) - 28/11/2001 - Document de base législatif

OBJECTIF : poursuivre les mesures visant à reconstituer le stock de cabillaud en mer d'Irlande en 2002.

CONTENU : Des avis scientifiques émis par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) en novembre 1999 indiquent que la quantité de cabillauds adultes actuellement présents en mer d'Irlande a atteint un niveau historiquement bas. Des avis ultérieurs indiquent que cette quantité a continué à diminuer en 2000 et en 2001 et risque de rester faible en 2002. Il y a donc lieu de craindre que ce stock ne puisse pas se reconstituer facilement par simple reproduction. Des mesures ont déjà été prises en vue de protéger les cabillauds adultes pendant les saisons du frai 2000 et 2001, afin de leur permettre de produire autant d'oeufs que possible dans l'espoir que les jeunes cabillauds soient abondants cette année. Il y a lieu de mettre en place des conditions similaires pour la saison du frai 2002, dans l'attente de l'examen par le Conseil des propositions visant à mettre en oeuvre un programme de reconstitution pluriannuel pour les stocks de cabillaud et de merlu destiné à remplacer ces mesures. Comme les décisions du Conseil relatives au programme de reconstitution ne seront probablement pas prises avant la mi-2002, il convient de renouveler les mesures en vigueur pour une année supplémentaire. C'est l'objet de la présente proposition.